

S3-04

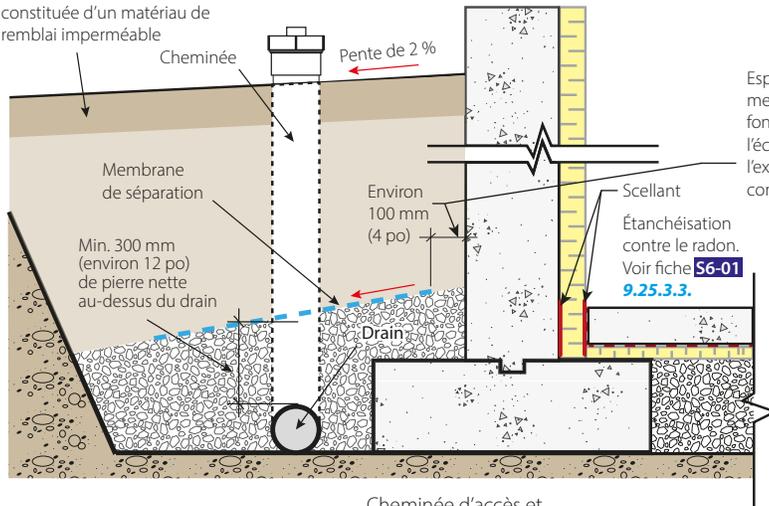
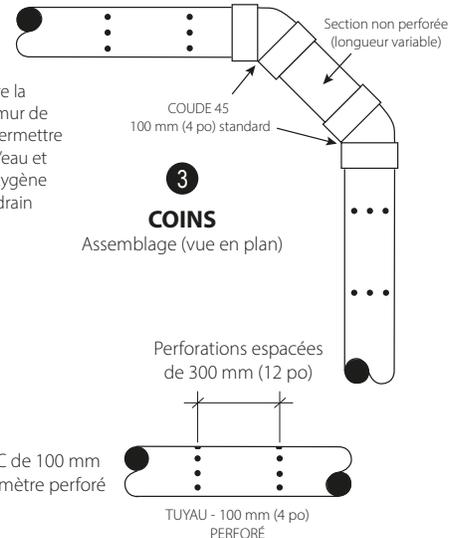
FICHE TECHNIQUE

À consulter
avec la fiche

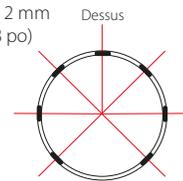
S6-01

MEILLEURE PRATIQUE : DRAINAGE DES FONDATIONS

Pour les cas de dépôt d'ocre dans les systèmes de drainage des fondations

Couche supérieure du sol
constituée d'un matériau de
remblai imperméableEspace laissé entre la
membrane et le mur de
fondation pour permettre
l'écoulement de l'eau et
l'expulsion de l'oxygène
contenu dans le drainVoir fiche **S6-01**
9.25.3.3.**3 COINS**

Assemblage (vue en plan)

Perforations espacées
de 300 mm (12 po)TUYAU - 100 mm (4 po)
PERFORÉBouchon d'accès
dévissable - 100 mm (4 po)Cheminée d'accès et
de nettoyageTuyau de PVC de 100 mm
(4 po) de diamètre
non perforéLongueur de tuyau de
PVC non perforé de
200 mm (env. 8 po)**1 CHEMINÉES**
(vue en élévation)COUDE 45 - 100 mm (4 po)
EMBOUT MÂLETUYAU - 100 mm (4 po)
PERFORÉTY - 100 mm (4 po)
StandardTY - 100 mm (4 po)
StandardCOUDE 45 - 100 mm (4 po)
EMBOUT MÂLETUYAU - 100 mm (4 po)
PERFORÉ**2 TUYAU DE DRAINAGE PERFORÉ**
Patron de perçage (vue en élévation)7 perforations de 15 mm \pm 2 mm
de diamètre (environ 5/8 po)
réparties à 45 degrés**2 TUYAU DE DRAINAGE PERFORÉ**
Patron de perçage (vue en coupe)Référence au **Code de construction du Québec - Chapitre 1 (2015) - Sous-section 9.14.2.**
Norme BNQ 3661-500/2012 - Dépôts d'ocre dans les systèmes de drainage des fondations**1 Cheminées :**

- Les cheminées d'accès et de nettoyage verticales doivent être aménagées aux coins opposés avant et arrière du bâtiment
- Fabriquées avec des tuyaux rigides non perforés en PVC de 100 mm (4 po) de diamètre
- Raccordées au tuyau de drain avec des raccords en «Y» standards et des coudes de 45 degrés avec embouts mâles
- Munies de bouchons d'accès dévissables

2 Tuyau de drainage perforé :

- Tuyau de PVC de 100 mm (4 po) de diamètre, perforé
- Sept (7) perforations de 15 mm \pm 2 mm de diamètre (environ 5/8 po) réparties à 45 degrés
- Espacement des séries de perforations de 300 mm (12 po)
- Aucune perforation sur le fond (radier)

3 Coins :

- Tourner les coins avec des coudes de 45 degrés reliés entre eux avec une section de tuyau non perforé de longueur variable

IMPORTANT : Même si une municipalité n'adopte aucun code de construction, il est possible que la norme BNQ 3661-500/2012 soit intégrée au règlement municipal. Si tel est le cas, la norme BNQ 3661-500/2012 est obligatoire sur le territoire de cette municipalité.NOTE RÉFÉRENCE : Sauf indication contraire, tous les articles du Code mentionnés sur cette fiche proviennent du Chapitre 1 du Code de construction du Québec (2015).
Cette fiche réfère aussi à la norme BNQ 3661-500/2012 (norme référée par le Code).

Le contenu de cette fiche doit être utilisé comme ligne directrice seulement. L'APCHQ ne peut garantir son contenu, son efficacité, son intégralité, son exactitude ou sa pertinence aux fins d'un usage particulier. En conséquence, elle décline toute responsabilité quelle qu'elle soit, notamment quant à l'utilisation ou aux conclusions tirées à partir des informations qu'elle contient. Les renseignements contenus dans la présente publication correspondent à l'état de connaissances disponibles au moment de sa parution.